



COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 27 NOVEMBRE 2017

Ponts naturels 2018 (pour avis des membres du CTL).

Sur les 7 possibilités soumises au vote des agents, les 3 principaux choix se sont portés sur : **le 24 décembre 2018 (28,51 %), le 31 décembre 2018 (20,73 %) et le 11 mai 2018 (18,29 %)**. La Direction locale propose donc 3 ponts naturels à l'occasion desquels l'ensemble des services sera fermé :

**11 mai 2018
24 décembre 2018
31 décembre 2018**

Les élus CGT prennent acte du résultat. Lors du vote en CTL ils s'abstiennent néanmoins car ces jours ne sont pas offerts ; les agents les mobilisent en prenant dans leur contingent de congés. Pour rappel, si les jours « comptables » dont bénéficiaient une partie des collègues avant la fusion impôts/trésor avaient été maintenus et élargis à tous, en 2018 les agents auraient eu droit à 4 jours de fermeture des services sans puiser dans leurs congés.

Transfert de la gestion comptable et financières des communes de Momas et Caubios-Loos de la trésorerie de Lescar à celle d'Arzacq (pour avis),

Ces 2 communes n'ont pas souhaité rejoindre la Communauté d'Agglomération de Pau mais plutôt intégrer la Communauté de Communes des Luys en Béarn gérée par la trésorerie d'Arzacq à laquelle elles demandent le rattachement.

La Direction indique qu'elle donnera des éléments sur la charge de travail transférée à l'occasion du CTL « emplois » de la mi-décembre.

Même si cette charge est supposée minime, les élus CGT ont refusé de voter cette opération de transfert en l'état, par manque d'information.

Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie d'Anglet Adour Océan (pour avis).

A l'unanimité moins 4 abstentions, les agents de ce poste présentent une proposition de fermeture le vendredi qui ramène à 24 heures hebdomadaires l'amplitude d'accès au guichet (6 heures x 4 jours). Ce projet s'inscrirait dans la perspective de l'arrivée de la mission « amendes ».

Comme pour les modifications d'horaires d'ouverture d'autres sites déjà soumises à l'avis du CTL, les élus CGT ont refusé de voter dès lors que la dégradation des conditions de travail s'impose aux agents qui partout payent les conséquences de la politique de suppression d'emplois. Ce type de mesure n'apporte pas de solution pérenne tant que le manque de moyens perdure.

Les restructurations du réseau de la DDFiP 64 au 1/01/2018 (volet transfert d'emplois pour avis).

Les restructurations décidées pour 2018 par la Direction locale ont été soumises à l'avis des CTL des 15 et 21 septembre 2017 (se reporter à notre compte rendu sur le site de la section CGT). L'ensemble des organisations syndicales a voté contre.

Le CTL du jour avait à examiner les conséquences en termes de transfert d'emplois. Vous en trouverez le détail dans le tableau ci-après accompagné des éléments d'actualisation et commentaires.

Volet « Transfert d'emplois » des restructurations programmées pour 2018

Nature des restructurations	Conséquences en termes de transfert d'emplois	
<p>Fermeture des trésoreries de Garlin et de Thèze avec transfert de leur activité SPL et Rct Impôts à la trésorerie d'Arzacq.</p>	<p>La trésorerie mixte sera implantée à Arzacq avec 1 emploi de A (comptable), 3 emplois de B et 1 de C.</p>	<p>Au 1^{er} janvier 2018 l'effectif réel pourrait n'être que de 1 A et un C, c'est-à-dire celui actuellement en place à Arzacq (problème déjà évoqué des emplois transférés non pourvus). Des aménagements sont nécessaires dans la trésorerie pour avoir un espace de travail destiné à accueillir un potentiel de 5 personnes au total. Des travaux sont envisagés par les élus ; la mise en œuvre effective de l'activité fusionnée sur ce site devrait donc avoir lieu courant 2018, M NESAs annonce que des permanences seront ensuite assurées dans les localités des postes supprimés.</p>
<p>Fermeture des trésoreries de Salies et de Navarrenx avec transfert de leur activité SPL et Rct Impôts à la trésorerie de Sauveterre.</p>	<p>La trésorerie mixte sera implantée à Sauveterre avec 1 emploi de A+ (comptable), 3 emplois de B et 1 de C.</p>	<p>L'option Navarrenx est abandonnée. L'installation de la trésorerie fusionnée « Béarn des gaves » se concrétisera dans les locaux actuels de la trésorerie de Sauveterre après rénovation et d'agrandissement. La prise en charge des travaux par la commune doit être encore soumise à délibération. Dans l'attente de la mise à disposition des lieux, les agents continueront à travailler à Salies. Des permanences seront également assurées dans les localités des postes supprimés.</p>
<p>Fermeture de la trésorerie d'Ustaritz avec transfert de l'activité SPL à la trésorerie d'Hasparren et du Rct Impôts au SIP d'Anglet.</p>	<p>3 emplois de B sont transférés à la trésorerie d'Hasparren. 1 emploi de B est transféré au SIP de Bayonne/Anglet.</p>	<p>La Direction locale n'a fait part d'aucune précision, malgré la demande de la CGT, sur le volume d'activité de chaque mission permettant de justifier la ventilation choisie en termes d'emplois. Des permanences seront assurées par l'EDR à Ustaritz.</p>
<p>Transfert de l'activité « amendes » de la trésorerie municipale de Bayonne à la trésorerie d'Anglet.</p>	<p>3 emplois dédiés aux amendes (B, 1 C) seront transférés pour mission mise en place au 1^{er} septembre 2018.</p>	<p>Les agents qui exercent cette activité ne devraient pas tous suivre leur mission ; ceux qui resteront à la Municipale de Bayonne combleront une partie du fort déficit en effectif du poste pour le secteur SPL, comme l'ont fait remarquer les O S : -7 avec les 4 emplois nécessaires à la prise en charge de la gestion comptable de l'eau et de l'assainissement pour l'ensemble du Pays Basque au 1/01/2018.</p>
<p>Transfert de l'activité du Rct Impôts de la Trésorerie de Lescar au SIP de Pau Nord.</p>	<p>Un emploi de C est transféré de Lescar vers le SIP de Pau Nord. Ce service sera également abondé d'un B ou C à l'occasion de l'exercice emploi 2018.</p>	<p>Le rapport de l'audit demandé par la Direction sur la situation de la trésorerie de Lescar, a été remis en séance. Il met en avant le sous calibrage des effectifs subi par ce poste depuis des années tant pour le SPL que le recouvrement de l'impôt. Il confirme ce que la CGT n'avait de cesse de signaler. 3 emplois ont été évalués pour assurer l'activité Impôt, niveau que ne va pas non plus retrouver le SIP. La CGT a demandé que pour le moins soit prolongé auprès du SIP le soutien de la division du recouvrement des particuliers de la Direction pour résorber le reliquat d'activité en souffrance.</p>

<p>Fusion du SIE de Bayonne (+) avec le SIE d'Anglet (-).</p>	<p>À sa mise en place le futur SIE sera composé du comptable, de 2 A, et en cumulé, les 19 emplois B et 15 C des actuels SIE.</p>	<p>Le manque de préparation de la fusion des SIE sur Bayonne a été dénoncé par les représentants CGT. Une pétition contestant la pertinence d'un accueil du futur SIE au RDC, du bâtiment a été remise lors du CTL. M Nesa a reconnu de nombreuses failles dans la préparation de cette fusion, notamment sur l'organisation de l'accueil de la future structure. Ce point sera rediscuté lors du CTL du 14 décembre.</p>
<p>Fusion du SIP de Bayonne (+) avec le SIP d'Anglet (-).</p>	<p>Le futur SIP fusionné aura le comptable, 3 A, les emplois B et C additionnés des actuels SIP et, après transfert du recouvrement de l'impôt d'Ustaritz, le total sera de 22 B et 31 C.</p>	

A l'issue de la présentation des opérations un vote global a eu lieu : les représentants syndicaux se sont prononcés CONTRE à l'unanimité, un nouveau CTL est donc convoqué pour le 14 décembre.

Expérimentation de caisses sans numéraire : les espèces en voie de disparition ? (pour avis).

4 postes étaient initialement retenus pour cette expérimentation : Thèze, Monein, Lembeye et Pontacq.

Le directeur visiblement peu motivé par cette affaire et devant l'opposition de plusieurs élus (Cté de communes Nord Est Béarn, Commune de Monein) et chefs de postes, n'a finalement retenu que Pontacq.

L'honneur est cependant sauf pour les apprentis sorciers de notre direction locale qui cherchent avant tout à plaire à la Direction Générale au mépris des usagers, des élus locaux, du service public.....et des collègues de Nay qui vont récupérer les encaissements en espèces de Pontacq ! La CGT et les autres OS ont voté contre ; le sujet sera représenté au CTL de la mi-décembre.

Expérimentation de rationalisation des guichets de la Caisse des Dépôts (pour information).

Les opérations relevant de la Caisse des Dépôts vont se concentrer sur 5 postes : Saint Jean de Luz, Bayonne, Orthez, Oloron et Pau.

Les autres structures effectuaient très peu d'opérations de ce type et la direction souhaite que ces 5 guichets les traitent intégralement via un applicatif de la Caisse des Dépôts.

Détermination d'indicateurs complémentaires à traiter dans le cadre du Tableau de Bord de Veille Sociale – TBVS- (pour avis).

Ce tableau de bord, dont le modèle est fixé par la DG, vise à assurer un suivi d'indicateurs destinés à détecter des situations à risques pour les agents.

La DG propose que 4 indicateurs soient déterminés dans les départements pour avoir une analyse plus fine des spécificités locales.

Après débat ont été retenus pour nos services du 64 les indicateurs suivants :

Selon une fréquence annuelle, nombre de demandes de mutations internes aux services du département déposées localement, nombre de jours d'intervention de l'EDR auprès des différentes structures, nombre d'audiences auprès de la Direction locale, taux d'absentéisme pour maladie.

Les élus CGT ont voté favorablement, tout en rappelant qu'identifier les problèmes, les tensions, le mal être des agents dans les services n'est pas suffisant. Pour faire face efficacement aux enjeux liés à la santé et aux conditions de vie au travail il est de la première responsabilité de nos gouvernants d'y répondre en accordant aux services les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. Et ça n'est pas gagné !

Règlement Intérieur du Centre de Contact (pour information).

Le règlement intérieur du Centre de contact de Pau présenté au CTL pour information reprend l'organisation des autres Centres.

Les horaires en soirée ou le samedi prévus en période de pics d'activité, bien que souhaités par une partie des agents du Centre de Contact, notamment pour des raisons financières, ne semblent pas être d'actualité pour le moment. Les autres centres de contacts y auraient également peu recours.

Un premier bilan montre des difficultés sur le traitement des e contacts : 10 300 sont en instance. Les agents ont donc dû augmenter leur temps de travail pour répondre aux mails, au détriment des appels téléphoniques : le taux d'appels aboutis passant à un tiers !



La liminaire de la CGT

À force de rendre les fonctionnaires et les services publics responsables de tous les maux qui mènent l'État français à la faillite, les petits cerveaux de nos dirigeants sont en ébullition.

Des milliards d'euros continueront d'être distribués aux classes sociales les plus riches (particuliers et entreprises) via notamment la baisse de l'impôt sur la fortune, la baisse de l'impôt sur les sociétés et la suppression de la quatrième tranche de la taxe sur les salaires.

En contrepartie, ce sont les fonctionnaires et les services publics qui devront payer la note : mise en place du jour de carence, gel du point d'indice et suppression massive d'emplois.

En première ligne, la DGFIP n'a cessé de chercher le bon dosage d'anxiolytiques et de somnifères qui lui est nécessaire pour s'éteindre.

Cette situation s'illustre lors de plusieurs points de ce CTL : face aux besoins des agents et du public vous n'avez à proposer que la mise à mal de l'ensemble de nos structures.

Sur le point crucial traitant des modalités d'organisation dans les structures fusionnées au 1^{er} janvier, nous dénonçons encore un dialogue social à minima.

Que ce soient la mise en place des SIP et SIE sur Bayonne, le transfert du recouvrement de Lescar, la fermeture d'Ustaritz et ses conséquences, le transfert des amendes, et la fusion de plusieurs trésoreries en Béarn, tout semble fait avec désinvolture et amateurisme. Et tout ceci au mépris de l'ensemble des agents concernés, des élus et de leur population mais également des représentants du personnel.

Une nouvelle fois, les documents préparatoires sont nettement insuffisants pour nous permettre de nous prononcer en toute connaissance de cause. Est-ce vraiment volontaire de votre part ? Car à l'évidence, ces projets ne sont pas aboutis...

Le manque d'information aux élus du personnel en CTL mais également en CHS-CT, le défaut de concertation entre les agents, les chefs de services et la direction locale nous conduisent à demander le report des opérations de restructurations présentées ce jour.

Les élus CGT Finances Publiques 64

**Christian MANCHO – Robert GOUSTANS – Joanes LACO – Alain PERRET
Pierre NOUQUERET (expert) – Eric MANRY (expert)**